

Commune de SAINTE-TULLE

PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS PRÉVISIBLES

ZONAGE RÉGLEMENTAIRE

Hydrauliques et mouvements de terrain

PLANCHE OUEST

Légende :

Niveau de contraintes *

- Zones d'interdictions
- Zones de contraintes faibles
- Zones sans contrainte spécifique

Nature du risque **

- i,11,12. : inondation
- t,13,14 : crues de torrents
et de ruisseaux torrentiels
- v,15,16,17 : ravinements et
ruissellements sur versant
- g,18 : glissements de terrain
- p,19 : chutes de pierres et de blocs

Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral n°2012-581 du 20 mars 2012

Chaque zone est référencée par deux indices au moins :

* le premier correspond au niveau de contraintes à appliquer.

** le second à la nature du risque (caractère alphabétique pour les zones d'interdictions, caractère numérique pour les zones de faibles contraintes).



Réalisation : Alp'Géorisques

Etablie le : Mars 2012

Echelle : 1/5000

Edition : Alp'Géorisques

Modifiée le :

